

EFFETS DE LA SÉDATION OU DE L'ANALGÉSIE

Guide informatif pour l'utilisateur et son accompagnateur

Date du rendez-vous (aaaa/mm/jj) : _____

Heure du rendez-vous : _____

Nom du médecin : _____

Indications et effets de la sédation

Vous avez reçu un sédatif (*calmant*) et/ou un analgésique (*antidouleur*). Ces médicaments peuvent prédisposer au sommeil pour une période de 24 heures. Ils peuvent aussi diminuer la douleur reliée à un examen ou à une intervention.

Les médicaments utilisés ont une durée d'action variable. C'est pour cette raison que nous vous avons gardé en observation pendant un certain temps. Chaque personne peut répondre différemment au médicament. Certaines ont peu de symptômes. D'autres peuvent somnoler facilement.

Par contre, il est possible que vous ressentiez certains effets secondaires tels que :

- somnolence (envie de vous endormir);
- étourdissements;
- problème d'équilibre;
- nausées, vomissements;
- sensation de faiblesse;
- sensation d'être au ralenti.

Le médicament s'éliminera par lui-même dans les 12 à 24 qui suivront.

Substances causant la somnolence : à éviter

Il est préférable de ne pas prendre d'alcool, de cannabis, d'antihistaminiques, d'antinauséieux, ni de produit causant de la somnolence lorsque vous avez reçu un sédatif ou un analgésique. Ces produits causent de la somnolence et augmentent le risque de chute.

Si vous prenez habituellement des médicaments pour dormir, il est préférable de ne pas en prendre la nuit qui suit votre examen ou votre traitement.

Si vous prenez des médicaments contre la douleur, vous pouvez continuer à le faire, tel que prescrit par votre médecin.

Conseils pour le retour à domicile

Surveillance pour les prochaines 24 heures

- Soyez idéalement accompagné d'un adulte responsable lors du retour à la maison et pour les prochaines 24h , car vos facultés seront affaiblies.

Puisque le médicament diminue la concentration, la vigilance et les capacités de jugement :

- **Ne conduisez pas votre voiture** pour votre sécurité et celle des autres, car vos facultés sont affaiblies. Dans ce cas, le risque d'accident est 2 à 5 fois plus grand qu'à l'habitude.
- Ne prenez pas l'autobus et ne vous déplacez pas seul à pied.
- N'effectuez pas de travaux manuels risqués. N'utilisez pas d'outils dangereux afin d'assurer votre sécurité et celle de vos proches.
- Ne signez aucun document important.
- Marchez plus lentement pour éviter les risques de chute.
- Vous pouvez prendre le bras de votre accompagnateur pour vous appuyer.

Conseils pour l'accompagnateur

- Si votre votre proche s'endort au retour à la maison, vous devez surveiller sa respiration pour les 4 premières heures.
- Un adulte respire 16 à 20 fois par minute et au repos de 10 à 14 fois par minute.
- Il importe de vérifier la coloration de la peau de votre proche.
- Après une ou deux heures de sommeil, stimulez votre proche en l'appelant par son nom ou touchez-le. S'il répond ou ouvre les yeux, tout va bien.
- Par contre, si vous avez du mal à le réveiller, vous devez insister et le réveiller complètement.
- S'il ronfle très fort, demandez-lui de se coucher sur le côté et aidez-le à le faire.

Signes et symptômes à surveiller

- État de somnolence augmenté
- Difficulté à se réveiller
- Difficulté à respirer
- Présence de ronflement
- Malaise généralisé

Il est très rare que cela arrive mais vous devez être capable de reconnaître les signes d'une détresse respiratoire et agir rapidement.

Contactez immédiatement le 9-1-1 si :

- Votre proche a une respiration très lente (8 respirations ou moins par minute).
- Vous êtes incapable de réveiller votre proche (il ne répond pas).
- La peau de votre proche est bleuâtre ou grisâtre.

Quoi faire en attendant

- Stimulez votre proche en lui parlant très fort, en retirant ses couvertures ou en plaçant une serviette d'eau froide dans son cou.

Si vous avez des préoccupations ou inquiétudes face à votre état de santé, veuillez communiquer, 24 heures par jour, 7 jours par semaine, avec une infirmière d'Info-Santé, au 8-1-1.

Référence

Collège des médecins du Québec, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, (2015). Lignes directrices sur la sédation analgésie. Publication du CMQ.

Production

© CISSS de la Montérégie-Centre

Direction des soins infirmiers, qualité et évolution de la pratique

Édition : 2011

Révision : juillet 2021

Code : 4604